

ministre a dit lui-même que la plus grande partie de l'argent étaient destinée à l'organisation et non à secourir les Sauvages, le gouvernement n'a aucune raison d'augmenter ce crédit chaque année. Si à la fin de l'année 1886 la somme de \$48,000 suffisait, et qu'il y a eu progrès chez les Sauvages depuis cette époque, pourquoi demander aujourd'hui, au delà de \$78,000 ? J'espère que le ministre et le gouvernement suivront le conseil de l'honorable député, admettront que ce crédit n'est plus aussi nécessaire, et qu'il le réduiront.

Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest..... \$843,195

M. PATERSON (Brant) : Avant de considérer chaque article en particulier, je crois que le premier ministre admettra qu'il est temps de discuter, comme je l'ai dit déjà, la question, en elle-même, des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sir CHARLES TUPPER : Je crois que l'on a suspendu l'article lors de la discussion générale sur les Sauvages. Lorsqu'est venue la question des Sauvages dans le gouvernement civil, on m'a demandé de ne pas passer l'article, et il n'a pas été passé. Il était entendu que la discussion aurait lieu sur cet article. Il vaudrait mieux attendre, je crois, l'article réservé pour cette discussion.

M. PATERSON (Brant) : Alors je crois que nous n'avons pas eu raison, comme l'article sera sans doute adopté, de sorte qu'il n'y aura pas de différence.

Sir CHARLES TUPPER : C'est à la demande de l'honorable député que nous avons passé cet article, et il était convenu que la discussion aurait lieu alors.

M. PATERSON (Brant) : C'est vrai, mais pour ce qui me concerne, je ne ferai pas de discussion sur cet article, mais comme l'honorable premier est à son siège et qu'il est de bonne heure, je crois que c'est le meilleur temps de discuter cette question. Cette discussion est nécessaire, je crois, car elle a eu lieu à la dernière session, mais malheureusement le premier ministre tomba malade, ce que nous avons tous déploré—et ne put se tenir en Chambre continuellement, bien qu'il fût ici lorsque je fis mon dernier discours. Il fit alors allusion au discours dans lequel il était fait des accusations spécifiques, et je vois qu'il a publié, ou quelqu'un a publié, sous l'autorité du ministre des affaires des Sauvages, un pamphlet dans lequel il est fait allusion à certaines choses que j'ai dites, et je ne veux pas que l'on révoque en doute l'exactitude des déclarations que j'ai faites en Chambre, sans que j'aie le droit d'être entendu, lorsque je crois ces assertions correctes.

J'appelle l'attention du premier ministre sur le fait que j'ai mentionné déjà à la Chambre, à un moment qu'il ne jugea pas convenable pour une discussion, que dans son discours en réponse à l'honorable député et à moi-même—à l'autre honorable député surtout—il avait répondu au défi de nommer une commission, en disant qu'il relevait le défi, et il nomma une commission. Il se glorifiait que ce serait une commission impartiale qui étudierait la question, et qu'il se soumettrait à la décision. J'ai attiré son attention sur ce fait-là, et qu'une commission n'avait pas été nommée. La raison qu'il donna fut qu'il trouvait les accusations si incorrectes—il employa l'expression fautive, je crois—qu'une commission n'était pas nécessaire du tout. En même temps il déclara qu'il avait eu des documents touchant cette question, qu'il les soumettrait à la Chambre et les ferait distribuer aux députés. Eh bien ! il y a eu un document de préparé et envoyé dans le cours de l'année—je ne sais quand—mais il porte l'impression du ministre des affaires des Sauvages. Il n'y a pas de date ni signature. Je ne sais pas quand il fut publié, ni qui l'a préparé ; je ne sais pas qui est responsable, mais je sais que ce document contient une accusation contre un homme qui fut membre de cette Chambre, s'il ne l'est pas actuellement. Je crois que le comité a le droit de savoir qui est responsable de ce document. Je crois que nous devrions savoir qui a publié ce pamphlet, qui l'a pré-

paré, et je crois aussi que nous avons le droit de demander au premier ministre pourquoi une autre promesse qu'il a faite n'est pas remplie, en autant que je sache, c'est-à-dire qu'il a promis de mettre devant la Chambre toutes les preuves qu'il aurait. Nous sommes en session depuis deux mois, il dit qu'il était trop tard l'an dernier pour produire ces preuves parce qu'il en recevait encore, que dans tous les cas il y en avait assez pour réfuter les accusations, mais je n'ai pas trouvé la preuve qui doit être dans ce livre si elle a été fournie. Ce livre ne remplit pas la promesse du premier ministre. Voici des citations—je ne sais pas par qui—de certaines lettres, de discours et de rapports, de courts extraits. Je me rappelle que l'honorable député de Huron-Ouest fut accusé de vouloir trahir, parce qu'il ne donnait pas tout le contexte d'une question. Le même argument s'applique ici, car l'honorable ministre ne prétendra pas que l'on peut trouver dans ce pamphlet les témoignages de membres du clergé, d'officiers, ou autres à qui on a demandé de faire rapport. Nous avons les rapports ; nous voulons savoir en quoi ils consistent. Ce qui a été dit par les membres de ce côté-ci de la Chambre était tiré des rapports officiels qui seraient beaucoup utiles s'il contenaient tous les documents. Mais voici un livre, qui porte le timbre du ministre des affaires des Sauvages, qui a été mis en circulation, qui contient une accusation basée sur des documents qui ne sont pas produits. Je ne suis pas disposé à accepter cela de cette manière, d'autant plus que le ministre fut précis dans sa promesse de nous soumettre toute la question. Voici ce qu'il a dit :

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre lancera-t-il ce document sous sa propre signature ou bien le fera-t-il publier par les fonctionnaires de son département ? Je crois que si les chefs des départements demandent à leurs employés de publier des manifestes politiques il en résultera de grands inconvénients. Je ne m'oppose pas à ce que le premier ministre fasse des discours ou à ce qu'il se serve des déclarations qu'il croit devoir employer, mais je ne veux pas que ces employés agissent de cette manière.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je verrai moi-même ce que j'aurai à faire sous ce rapport, et le manifeste sera publié sous ma propre responsabilité. L'honorable député dit que je devrais donner ma réponse ici. Cela était impossible, parce que nous avons été obligés de faire des recherches au sujet des assertions des différents agents du député de Huron-Ouest a cité le témoignage.

Après avoir donné quelque explication il termine :

J'aurais été heureux de soumettre la preuve à la Chambre, mais ce n'est que l'autre jour que j'ai reçu les renseignements du Nord-Ouest ils seront imprimés, toutefois, et distribués.

M. BLAKE : Nous serons tous anxieux de recevoir le manifeste publié par l'honorable ministre, mais pourquoi ne nous donne-t-il pas maintenant les renseignements dont il va se composer. Le premier ministre a le droit de se servir de ces témoignages pour porter les accusations qu'il croira pouvoir établir, mais en examinant les témoignages on peut voir qu'ils sont propres à induire en erreur.

Il y a certainement une faute typographique ; ce devrait être "on pourra" car ces témoignages n'étaient pas produits.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il faut que je les analyse.

Quelques DÉPUTÉS : Analysons-les.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il faut que je les classe d'après les différentes accusations. Vous aurez tous les témoignages, je puis vous l'affirmer. Je verrai à ce que tout soit bien préparé sous forme de narration, et à ce que l'on distribue des exemplaires du volume à chaque député et dans chaque comté.

Maintenant, je dis que nous avons droit à cela, et nous ne l'avons pas eu. Voici des extraits, justement les accusations. Ils disent que l'honorable député de Huron-Ouest n'a pas donné le contexte. Voici précisément la même chose. Les honorables messieurs ne prétendront pas que ces petits extraits sont le rapport entier qui a été fait. Comment sais-je que le contexte n'affecterait pas la signification. Je ne suis pas plus injuste en cela que les honorables messieurs, je suis moins injuste, car ils ont eu l'occasion de voir les rapports, mais je n'ai pas vu les documents dont ils citent des extraits, parce qu'ils n'ont pas été soumis à la Chambre comme l'avait promis le premier ministre. Ainsi donc je dis qu'il n'est pas juste d'en venir à une décision sur